

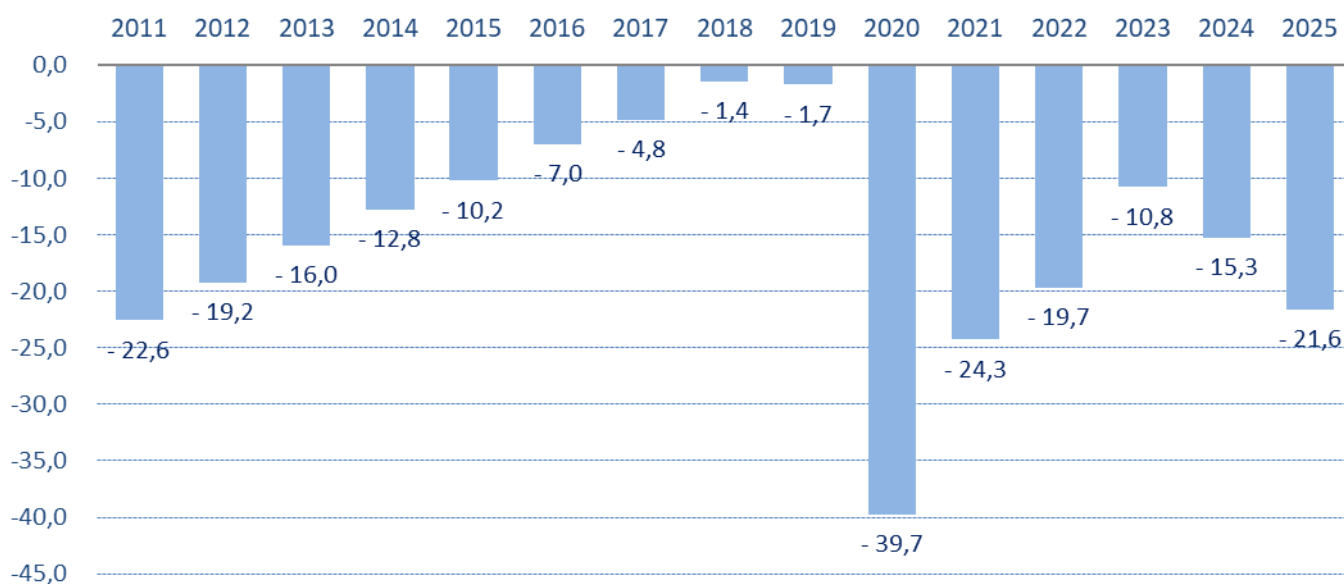
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Le solde des comptes de la sécurité sociale s'établit à -21,6 Md€ en 2025**

Le déficit des régimes de base de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à 21,6 milliards d'euros en 2025.

Le solde est ainsi moins dégradé que ce qui était attendu dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, qui prévoyait un déficit de 23,0 milliards d'euros (contre 22,1 Md€ initialement prévus dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025). Cet écart de +1,4 milliard d'euros s'explique principalement par des dépenses inférieures à celles prévues. Les recettes se sont établies à un niveau globalement conforme à la prévision de la dernière LFSS, le coût plus élevé qu'anticipé des allègements généraux de cotisations ayant été compensé par davantage de recettes fiscales.

Alors que la reprise économique et la réduction des dépenses liées à la crise sanitaire ont été de puissants facteurs d'amélioration du solde entre 2021 et 2023, le déficit se creuse de nouveau depuis 2024. En 2025, comme en 2024, les comptes sociaux sont marqués par le ralentissement de l'inflation (+0,9% d'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, après +1,8% en 2024), avec des recettes qui ralentissent simultanément, tandis que les dépenses ne réagissent que de façon retardée, conséquence des règles de revalorisation en vigueur. Par ailleurs, les recettes 2024 étaient soutenues par le transfert d'une fraction des recettes de CSG de la Cades à la CNSA, pour 2,6 milliards d'euros, facteur qui ne contribue plus à la croissance des recettes de 2025. En conséquence, le déficit des régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'est creusé par rapport à 2024 (-15,3 milliards d'euros), en enregistrant une dégradation de -6,3 milliards d'euros sur un an.

Graphique : Solde de l'ensemble des régimes obligatoires de base et du FSV (Md€)



Note : ces résultats, basés sur les comptes arrêtés par les organismes de sécurité sociale le 16 mars, sont en cours d'audit. L'avis des certificateurs - Cour des Comptes et commissaires aux comptes - sera rendu d'ici au 1^{er} juin 2026.

Les dépenses relevant de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ont atteint en 2025 265,4 milliards d'euros, soit 0,5 milliard d'euros de moins que l'ONDAM 2025 adopté en LFSS pour 2026. Cela représente une augmentation des dépenses à champ constant de +3,5%, taux légèrement supérieur à celui de l'ONDAM adopté en LFSS pour 2025 (3,4%).

La situation est contrastée entre branches. Quatre des cinq branches voient leur résultat se dégrader nettement par rapport à 2024 :

- la branche maladie dont le déficit s'établit à 15,9 milliards d'euros (-2,1 milliard d'euros par rapport à 2024), conséquence directe du dynamisme des dépenses relevant de l'ONDAM ;
- la branche vieillesse, qui enregistre une dégradation de 1,6 milliard d'euros par rapport à 2024 pour un déficit de 7,2 milliards d'euros, en raison du mécanisme différé de revalorisation des pensions dans un contexte de désinflation ;
- la branche autonomie, proche de l'équilibre (0,1 milliard d'euros) après un excédent en 2024 (1,3 milliard d'euros) qui reflétait essentiellement l'apport de recettes supplémentaires de CSG en provenance de la CADES en 2024, en application de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie ;
- enfin, la branche accidents du travail – maladies professionnelles devient déficitaire (-0,2 milliard d'euros), elle pâtit d'une croissance soutenue de ses dépenses, en particulier d'indemnités journalières.

À l'inverse, la branche famille voit son excédent se stabiliser à 1,2 milliard d'euros, du fait d'une croissance modérée de ses dépenses dans un contexte persistant de baisse de la natalité.

Enfin, le FSV demeure excédentaire (0,4 milliard d'euros) mais subit lui aussi une forte dégradation par rapport à 2024 (-0,7 milliard).

Tableau : Soldes par branche des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale

Soldes Md€, RB+FSV	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Maladie	-21,0	-11,1	-13,8	-15,9	-2,1
AT-MP	1,7	1,4	0,7	-0,2	-0,9
Vieillesse	-3,9	-2,6	-5,6	-7,2	-1,6
Famille	1,9	1,0	1,1	1,2	0,1
Autonomie	0,2	-0,6	1,3	0,1	-1,2
Régimes de base	-21,0	-11,9	-16,4	-22,0	-5,6
FSV	1,3	1,1	1,1	0,4	-0,7
RB+FSV	-19,7	-10,8	-15,3	-21,6	-6,3

Contact presse :

Direction de la sécurité sociale (DSS)

dss-presse@sante.gouv.fr

Tél. : 07 64 73 75 02